

FC: 2671/22/2025 | Volo | C.NGRA/ADM/2025

REPUBLIC OF CAMEROON
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DU
DEVELOPPEMENT LOCAL

REGION DE L'EST

DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM

COMMUNE DE NGOURA

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF DECENTRALIZATION AND
LOCAL DEVELOPMENT

EAST REGION

LOM AND DJEREM DIVISION

NGOURA COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

DECISION MUNICIPALE N° 002/DM/CGRA/SG/2025

Portant attribution de l'avis d'appel d'offre national ouvert

N°002/AONO/C.NGRA/SG/ST/CIPM/NGRA/2025 du 27/02/2025 lancé en procédure d'urgence
pour les travaux d'Eclairage Public par lampadaire **ALL IN TWO** dans localité de la Commune de
Ngoura, Département du Lom et Djerem, Région de l'Est.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGOURA,

Vu La Constitution ;

Vu La loi n° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu Le Décret n°77/97 du 25 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, syndicats des communes et établissements communaux et les textes modificatifs subséquents ;
Vu le décret N° 95/082 du 24 avril 1995 portant création de la communes de Ngoura ;
Vu L'arrêté n° 00196/A/MINDEVEL du 05 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire, à l'issue du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Commune de Ngoura ;
Vu L'arrêté N°0204/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des commissions internes de passation des marchés publics auprès des communautés urbaines, communes et communes d'arrondissement ;
Vu La décision N°157/CAB/MINMAP du 26 Mai 2024 portant désignation des Présidents des commissions internes de passation des marchés auprès des communes ;
Vu La note de service N° 017/NS/MINMAP/CAB du 15 Mai 2024 portant désignation des représentants du Ministère des Marchés publics au sein de la commission interne de passation des marchés publics auprès de la commune de Ngoura ;
Vu la décision municipale N° 008/DM/C.NGRA/SG/ du 02 Avril 2024 Portant modification et constatation de la composition de la commission interne de passation des marchés publics auprès de la commune de Ngoura.

Vu L'appel d'offres national ouvert N°002/AONO/C.NGRA/SG/ST/CIPM/NGRA/2025 du 27/02/2025 lancé en procédure d'urgence pour les travaux d'Eclairage Public par lampadaire **ALL IN TWO** dans localité de la Commune de Ngoura, Département du Lom et Djerem, Région de l'Est.

Vu La Proposition d'Attribution de la session du 08/04/2025 des de la CIPM de la commune de Ngoura,

DECIDE

Article 1^{er} : L' Entreprise ETS GAANCE BP : 207 BERTOUA Tél : 699.807.192 est déclarée adjudicataire de l'avis d'appel d'offre national ouvert N°002/AONO/C.NGRA/SG/ST/CIPM/NGRA/2025 du 27/02/2025 lancé en procédure d'urgence pour les travaux d'Eclairage Public par lampadaire **ALL IN TWO** dans localité de la Commune de Ngoura, Département du Lom et Djerem, Région de l'Est, suivant le tableau ci-après :

N° AAO	Intitulé	Adjudicataire	Montant TTC (FCFA)	Délai d'exécution
002	Travaux d'Eclairage Public par lampadaire ALL IN TWO dans localité de la Commune de Ngoura	ETS GAANCE BP : 207 BERTOUA Tél : 699.807.192	Lot 1 : 50.000.000FCFA	90JOURS
			Lot 2 : 45.000.000FCFA	90JOURS

Article 2 : Le Secrétaire Général et Le Chef de service du marché sont chargées chacun en ce qui le concerne de la Commune de Ngoura sont chargés de l'application de la présente décision qui sera enregistrée et communiqué partout ou besoin sera.

Ampliation :

- Préfet LD ;
- ARMP-EST ;
- DDMINMAP/BTA
- MINMAP LD;
- Adjudicataire ;
- Archives



Mada Michel